

La Lettre des Enseignants Du Nord



11 février
2009

"S'opposer et proposer"

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Suite à la CAPD de ce mardi 10 février

La CAPD de ce mardi étudiait les majorations de barème pour les mutations interacadémiques, les candidatures au stage de directeur d'établissement spécialisé et à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur. Le SE-UNSA a défendu les dossiers qui lui étaient confiés et adressé un courrier aux collègues qui l'avaient sollicité. N'hésitez pas, cependant, à nous contacter pour d'éventuelles informations complémentaires.

A l'occasion de cette CAPD devait être rediscuté un certain nombre de points concernant le fonctionnement du mouvement départemental 2009.

Titulaires de circonscription

Comme nous vous l'écrivions dans la lettre du 3 février dernier (téléchargeable [ici](#)), l'Inspecteur d'Académie crée environ 400 postes de titulaires de circonscription. Les collègues qui postuleront sur ces postes seront nommés dans la circonscription demandée et connaîtront suite à un entretien avec l'IEN leur affectation exacte, composée de décharges de directeurs et de compléments de temps partiel.

Objectif avoué de l'IA : répondre à la commande ministérielle de nommer un plus grand nombre de collègues dès la phase informatisée et de manière définitive pour assurer la stabilité des équipes.

Nul doute que particulièrement heureux d'être nommés à titre définitif sur des postes dont ils ne sauront rien a priori et dont le montage est susceptible d'être modifié année après année, les collègues voudront absolument rester dessus et ne demanderont plus jamais à muter.

Nul doute non plus que les secteurs du sud du département, jusqu'ici peu attractifs, constitueront dès demain l'Eldorado pédagogique où tous les néo-titulaires voudront absolument arriver.

Nous avons, au SE-UNSA, tendance à penser, que la stabilité des équipes sur les secteurs du Nord du

département est déjà effective, les collègues restant sur des postes parfois longtemps attendus tant qu'ils n'ont pas « mieux » ; nous avons aussi tendance à penser que le manque de stabilité des équipes sur les secteurs du sud du département est un véritable problème qui ne peut se contenter de mesures « trompe l'œil ». Imaginer que des collègues vont demander – et de manière définitive – des secteurs qu'ils ne demandaient pas jusqu'à présent, tient de la gageure.

Bien entendu, cela permet à nos autorités de faire l'économie de véritables mesures attractives pour ces secteurs.

Objectif caché de l'IA : illustrer les intentions ministérielles en termes de postes à profil, autrement des postes qui seront attribués aux collègues en fonction de leurs compétences particulières !

Certes, c'est déjà le cas sur certains types de postes (conseillers pédagogiques, animateurs et coordonnateurs REP, CTICE...), mais la particularité de la mission le justifie. Dans le cas des titulaires de circonscription, il s'agit d'une mission ordinaire d'enseignement. Or, lorsque 7 ou 8 collègues seront nommés sur une circonscription, c'est l'IEN qui leur dira sur quel montage de poste ils seront nommés. Sur quels critères ? Au barème ? En fonction de certaines aptitudes en langues, ou dans le domaine culturel ? Sur la capacité d'un collègue à gérer une classe difficile ou spécialisée ? Par ailleurs, il nous a été précisé que si les affectations sur postes de TC étaient définitives, la mission, elle, serait annuelle. Nous ne doutons pas que les IEN fassent leurs choix avec professionnalisme, mais ce seront leurs choix, qu'il leur faudra, par circonscription, expliquer aux collègues.

Scénario catastrophe : qu'est-ce qui empêcherait l'administration, dans les années qui viennent, de transformer en postes de titulaires de circonscription un certain nombre, voire un nombre certain, de postes se

libérant suite à des départs en retraite. Les collègues seraient effectivement nommés à titre définitif sur la circonscription, mais pourraient bouger dans la circonscription en fonction du besoin ressenti localement par l'administration.

Nous nous interrogeons enfin sur l'écho donné par l'Inspecteur d'académie à l'ambition affichée du président de la République de mettre à mal le paritarisme : en effet, les affectations précises des collègues nommés sur ces postes de titulaires de circonscription échapperont in fine au contrôle des délégués du Personnel.

Le SE-UNSA n'aura de cesse de remettre en débat ces dispositions qui n'améliorent en rien le service public d'éducation, qui font fi des analyses objectives que nous avons produites et dont le seul véritable objectif est de favoriser la mobilité contrainte des enseignants.

Renonciation au poste

Le SE-UNSA a demandé, dans ce contexte, la création d'un groupe de travail pour étudier les conditions de renonciation au poste. Nous pensons en effet que, compte tenu du caractère définitif des nominations sur postes de titulaire de circonscription, le nombre de renoncations au poste va augmenter de manière significative.

Barème

➤ Handicap : les collègues ne bénéficieraient plus d'une priorité absolue mais d'une **majoration importante de points** (500 si techniquement possible) : en effet la priorité absolue pouvait leur permettre d'être nommés sur des postes incompatibles (conseillers pédagogiques, maîtres G...).

➤ Services en zone violence : **8 points** pour cinq années de service en continu.

➤ Ancienneté sur poste : l'administration reprend la proposition du SE-UNSA. 5 points seraient attribués aux collègues ayant effectué 3 ans dans l'Avesnois. Le SE-UNSA a obtenu que **ces points soient attribués quel que soit le caractère de la nomination** (provisoire comme définitive) et étendu aux circonscriptions de Cambrai-Sud et Cambrai le Cateau. Avesnes-Le Quesnoy, proche de Valenciennes, ne sera pas concernée. Cette mesure sera appliquée **avec effet rétro-actif**.

➤ Ancienneté spécifique sur poste spécialisé : Le SE-UNSA a obtenu la déclinaison **2-4-6 points** pour 1, 2 ou 3 ans sur poste spécialisé (1-3-6 initialement prévus par l'administration).

➤ Rapprochement de conjoint (titulaires) : **3 points** en cas d'éloignement de plus de **40 km** du lieu de travail du conjoint. L'administration avait l'intention d'observer la situation des pacsés au 1^{er} septembre 2008. **Le SE-UNSA a obtenu que cette échéance soit repoussée.** La nouvelle date-butoir est à l'étude (février-mars).

➤ Famille monoparentale et garde alternée : 6 points si le/la collègue est nommé(e) à plus de **40 km** de son domicile. Le SE-UNSA a demandé la suppression de la clause kilométrique, tout au moins que le nombre de kilomètres soit réduit de manière significative. **Ce point reste à l'étude.**

Nous avons aussi demandé que cette mesure soit étendue aux sortants IUFM. **Les sortants IUFM pourront bénéficier eux aussi d'une majoration de 6 points après étude du dossier par les services sociaux et examen en groupe de travail préparatoire.**

➤ Vœux géographiques : les sortants IUFM auront l'obligation de formuler des vœux géographiques de titulaire de circonscription sur 3 bassins différents (Dunkerque, Lille-Ouest, Lille-Est, Lille-Centre, Roubaix, Douai, Valenciennes, Cambrai ou Avesnes).

Réunions d'Information Syndicale sur le Temps de Travail

SPECIAL MOUVEMENT

Mercredi 25 mars 2009 9h-12h

Lille-Roubaix : Maison des Enseignants, Lille

Douaisis : Site IUFM, Douai

Cambrésis : Salle des amicales laïques, Cambrai

Dunkerquois : Ecole de la Mer, Dunkerque

Valenciennois : Ecole Siméon Cuveillier, Valenciennes

Avesnois : Salle des conférences, Aulnoye-Aymeries

Permanences syndicales de journée

MOUVEMENT 2009

A destination des collègues syndiqué(e)s

Mercredi 1^{er} et 8 avril 2009, 8h-18h NON STOP

Douai, site IUFM, salle A20
Lille, Maison des Enseignants
Dunkerque, Ecole de la Mer